

YUKON

CANADA

ORDER-IN-COUNCIL 2017/ 83

PLACER MINING ACT
and
QUARTZ MINING ACT

Pursuant to section 98 of the *Placer Mining Act* and section 15 of the *Quartz Mining Act*, the Commissioner in Executive Council orders

1 Section 2 of Order-in-Council 2017/26 and section 3 of the Order Prohibiting Entry on Certain Lands in Yukon (the Kaska asserted traditional territory outside the Ross River Area) made by that Order-in-Council are amended by replacing the expression "April 30, 2017" with the expression "April 30, 2018".

Dated at Whitehorse, Yukon,

April 28

2017.

YUKON

CANADA

DÉCRET 2017/83

LOI SUR L'EXTRACTION DE L'OR
et
LOI SUR L'EXTRACTION DU
QUARTZ

Le commissaire en conseil exécutif, conformément à l'article 98 de la *Loi sur l'extraction de l'or* et à l'article 15 de la *Loi sur l'extraction du quartz*, décrète ce qui suit :

1 L'article 2 du Décret 2017/26 et l'article 3 du Décret interdisant l'accès à certaines terres (territoire traditionnel revendiqué par les Kaska hors de la région de Ross River), établi par ledit décret, sont modifiés en remplaçant l'expression « 30 avril 2017 » par l'expression « 30 avril 2018 ».

Fait à Whitehorse, au Yukon,

le *28 avril*

2017.



Commissioner of Yukon/Commissaire du Yukon